

suite". Cette traduction n'a aucun sens. Les mots "*fresh pursuit*" signifient une course, une poursuite active par l'officier chargé de l'exécution du mandat contre l'accusé qui fuit devant lui. On devrait dire : "dans le cas où l'officier est à la poursuite de l'accusé."

"L'officier porteur du mandat peut se transporter dans tout district où s'est réfugié l'accusé, où il se trouve, ou est soupçonné se trouver : faire endosser ou viser son mandat en la manière ci-dessus, expliquée (p. 98) puis l'exécuter dans ce nouveau district."

L'officier chargé de l'exécution d'un mandat doit faire attention de ne pas se tromper sur la personne y nommée ou désignée par la description de sa personne ou de son habillement si son nom est inconnu.

Quand un mandat est nécessaire pour une arrestation, l'officier ne serait pas justifiable en arrêtant le véritable délinquant, si le mandat ne donne pas son nom ou le nom sous lequel il est connu. *Hoye vs. Bush*, 1 M. & G. 775.

Un mandat est adressé à un constable "pour arrêter—Hood, l'un des fils de Samuel Hood." Or Samuel Hood avait trois fils vivant ensemble, et il paraît que George Hood, la personne arrêtée, était le coupable. La cour a décidé que le mandat devait donner quelques raisons pour omettre le nom de baptême, et fournir quelques particularités par lesquelles l'individu aurait pu être distingué de ses frères ; que par conséquent le mandat était nul et l'arrestation illégale. *R. vs. Hood*, 1 R. & M. 281.

La personne accusée ne peut naturellement être insérée au mandat après son émanation, pas d'autres que par le magistrat qui l'a signé et scellé. *Wilson* 50.

ARTICLE IV.—COMMENT S'OPÈRE L'ARRESTATION ?

L'arrestation se fait ordinairement en touchant l'accusé de la main et le retenant. Cependant si on disait seulement : "je vous arrête" et que l'accusé consentit à aller avec celui qui fait l'arrestation, c'est suffisant. *Russen vs. Lucas*, 1 C. & P.